

problème social et religieux, comprit tout de suite la gravité de la situation, et invita le président Roosevelt à ouvrir des négociations avec le Vatican dans le but d'en venir avec lui à une entente amicale sur cette délicate question.

L'heure était vraiment solennelle, et il n'est pas du tout exagéré de dire que le monde avait les yeux fixés sur les Etats-Unis.

Qu'allaient-ils faire? Répondraient-ils aux avances du Saint-Siège, ou bien méconnaîtraient-ils le Vatican en tentant de résoudre eux-mêmes le problème par une simple mesure administrative? Au moment où les pays concordataires violaient impunément leurs traités et se lançaient dans une guerre injuste contre les congrégations religieuses, la contagion de l'exemple était à craindre.

Mais non. Il était écrit que la jeune Amérique, officiellement séparée de l'Eglise, traiterait loyalement avec elle, pendant que la vieille Europe piétinerait les concordats pour l'outrager plus librement!

Le président Roosevelt accepta donc l'invitation de Sa Sainteté Léon XIII, et décida de s'entendre avec le Vatican pour régler à l'amiable cette question si compliquée; et le Congrès adopta sans broncher cette proposition.

Pour nous, cet acte du gouvernement de Washington reconnaissant en plein XXe siècle, envers et contre tous les plus puissants persécuteurs du Saint-Siège, malgré le mot d'ordre de: haine au Pape! donné aux gouvernements du monde entier, l'existence de l'Eglise catholique, en traitant avec elle comme société visible et juridique, cet acte est d'une portée immense et fera certainement époque dans l'histoire. D'ailleurs, quand on veut bien saisir l'importance de cet événement,

auprès du président Roosevelt, et lui soumettaient les résolutions passées au chapitre provincial de leur Ordre tenu à Villanova, Pensylvanie, les 14 et 15 juillet.

Ces deux délégués étaient le Très Rév. James J. Reilly, curé de l'église St. Mary à Lawrence, Mass., et le Rév. William A. Jones, supérieur du collège Saint-Augustin à la Havane. Les résolutions contenaient une protestation solennelle du chapitre contre la condamnation de leurs frères des Philippines qu'ils considéraient comme absolument injuste, et déclaraient que tout obstacle mis au libre exercice du ministère paroissial des religieux dans l'archipel constituait une menace très sérieuse pour le bien-être civil et moral de la population des îles.